



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUIN 2025

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'Avesnes-les-Aubert s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MAILLARD, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 juin 2025, dans les délais impartis, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles.

PRESENTS : MMmes et MM. Laurent MAILLARD, Président, Carole PORTIER, Vice-Présidente, Dominique GERNEZ, Jean-Baptiste HERBIN, Claudine MOREAU, Christiane SORREAU, Françoise CANONNE, Anne-Marie CAILLAUX, Isabelle LIBERT, Nathalie PAYEN, Membres.

ABSENTE : Mme Elodie PETIT.

POUVOIRS(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Claudine MOREAU.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H30.

Le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 avril 2025.

Après son propos introductif, Monsieur le Président soumet à la Commission les points prévus à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

N° Délibération	OBJET
Décisions individuelles	1- Révision des demandes de secours
Décisions individuelles	2- Nouvelles demandes de secours

N°1 - RÉVISION DES DEMANDES DE SECOURS.

Exposé de Monsieur le Président :

Monsieur le Président propose de procéder à la révision trimestrielle des demandes de secours.

DECISION :

La Commission Administrative,
Après analyse de la situation de chacun des bénéficiaires,

DECIDE à l'unanimité de l'attribution des bons alimentaires à chaque bénéficiaire selon le listing (non communicable) qui sera annexé au registre des procès-verbaux du CCAS.

N°2 - NOUVELLES DEMANDES DE SECOURS.

Exposé de Monsieur le Président :

Monsieur le Président propose d'analyser les nouvelles demandes de secours.

DECISION :

La Commission Administrative,
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de l'attribution des bons alimentaires aux nouvelles demandes selon le listing (non communicable) qui sera annexé au registre des procès-verbaux du CCAS.

Réunion close à 19H05.

La secrétaire de séance,
Claudine MOREAU



Le Président,
Laurent MAILLARD

